

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 29 avril 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/04/29-6/04

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : PELABERE Michèle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Modification des avenants aux conventions des pôles Touristiques, entre le Département, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme et Seine-et-Marne Tourisme, pour l'année 2011.

Lors de la Séance du 28 janvier 2011, l'Assemblée départementale a prolongé d'un an la mission d'animation des trois pôles Touristiques régionaux, dans le cadre d'avenants et a attribué les crédits de fonctionnement à hauteur de 61 000 € par pôle Touristique régional, à parité avec la Région Ile-de-France et comme indiqué dans la convention initiale. Parallèlement, la Région, lors de sa Commission permanente du 27 janvier 2011, a affecté des crédits de fonctionnement de 55 000 € pour chaque pôle Touristique. Il convient donc de rapporter la délibération adoptée par le Département et de procéder à l'adoption de nouveaux avenants en cohérence avec le vote de la Région pour l'année 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil général n° 7/01 et 7/02 en date du 14 décembre 2007, relatives au renouvellement des trois conventions des trois pôles Touristiques régionaux (2008-2010),

VU la délibération du Conseil général n° 6/06 en date du 28 janvier 2011, relative au Budget Tourisme,

VU la délibération du Conseil général n° 6/07 en date du 28 janvier 2011, relative à l'avenant financier à la convention d'objectifs signée entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme,

VU la délibération du Conseil général n° 6/09 en date du 28 janvier 2011, relative aux avenants aux conventions des pôles Touristiques régionaux, entre le Département, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme et Seine-et-Marne Tourisme,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les trois projets d'avenant aux conventions des Pôles Touristiques régionaux : Marne, Ourcq et Morins, Sud, Seine et Loing et Provinois, Bassée et Montois (2008-2010), entre le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France et Seine-et-Marne Tourisme, tels que joints en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne à les signer au nom du Département.

Article 3 : d'affecter une subvention complémentaire de fonctionnement à hauteur de :

- 6 000 € pour le Pôle Touristique régional Marne, Ourcq et Morins,
- 6 000 € pour le Pôle Touristique régional Sud, Seine et Loing,
- 6 000 € pour le Pôle Touristique régional Provinois, Bassée et Montois.

Article 4 : d'imputer les subventions sur l'action « Pôles Touristiques régionaux » et les opérations « Pôles Touristiques » correspondantes.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ